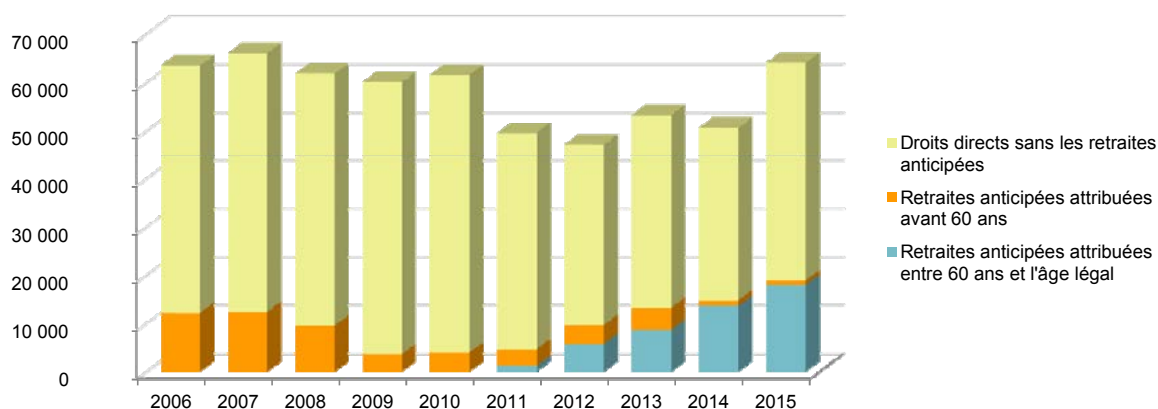




Retraités résidant en Carsat Nord-Picardie

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	33 173	46 699	79 872
Droits directs (retraites personnelles)	30 936	33 106	64 042
Droits dérivés (retraites de réversion)	2 237	13 593	15 830
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	1 668	2 063	3 731

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	14 203	6 059	20 262
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,4 ans	62,5 ans	62,0 ans
Droits dérivés	72,2 ans	70,4 ans	70,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	5,0%	10,0%	7,6%
Retraités bénéficiant d'une surcote	10,5%	9,0%	9,7%
Polypensionnés	44,8%	31,3%	37,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	464 852	620 142	1 084 994
Retraités percevant un droit direct seul	446 290	391 042	837 332
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 645	43 409	46 054
Retraités percevant les deux à la fois	15 917	185 691	201 608
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,0%	3,0%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	95 051	30 647	125 698
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,4 ans	73,8 ans	72,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	844 €	625 €	719 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 118 €	950 €	1 046 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,9%	55,9%	39,0%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

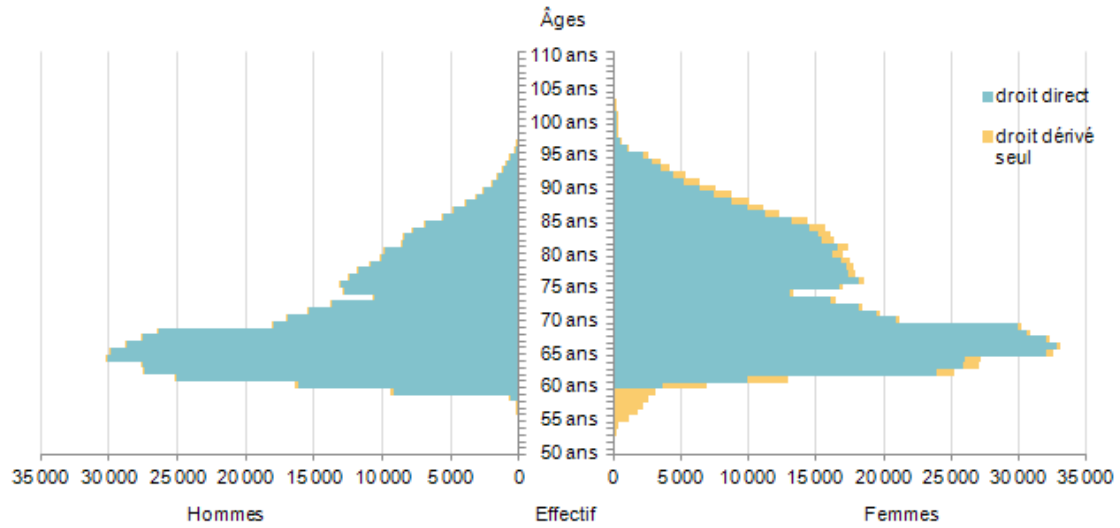
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

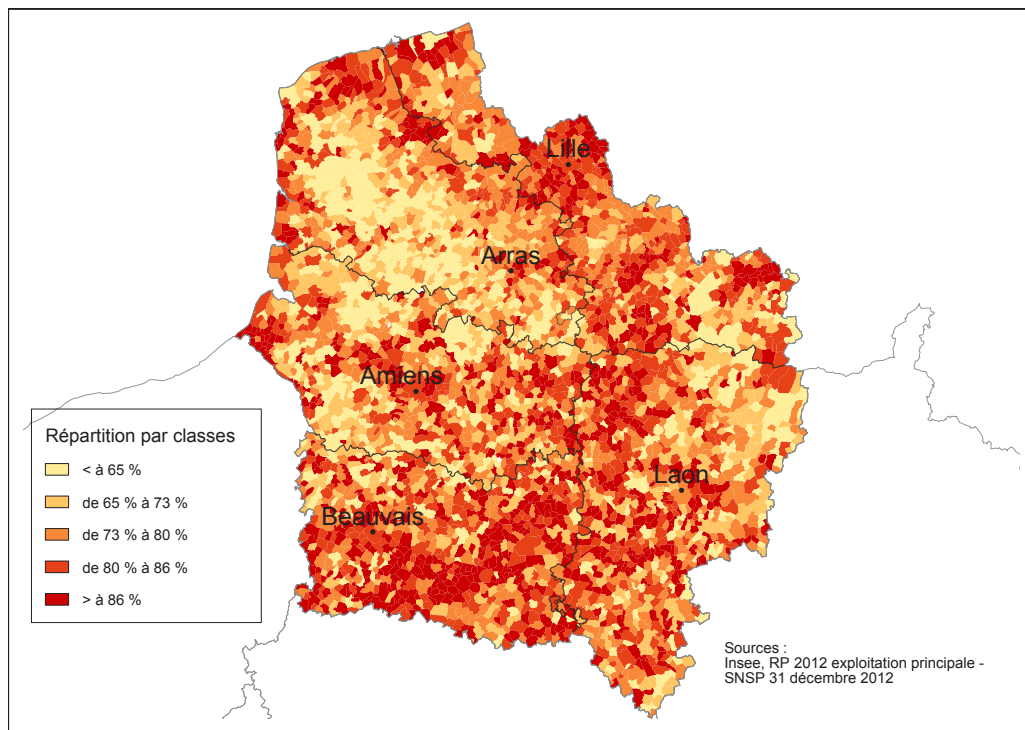
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Nord-Picardie



Prestataires payés par la Carsat Nord-Picardie

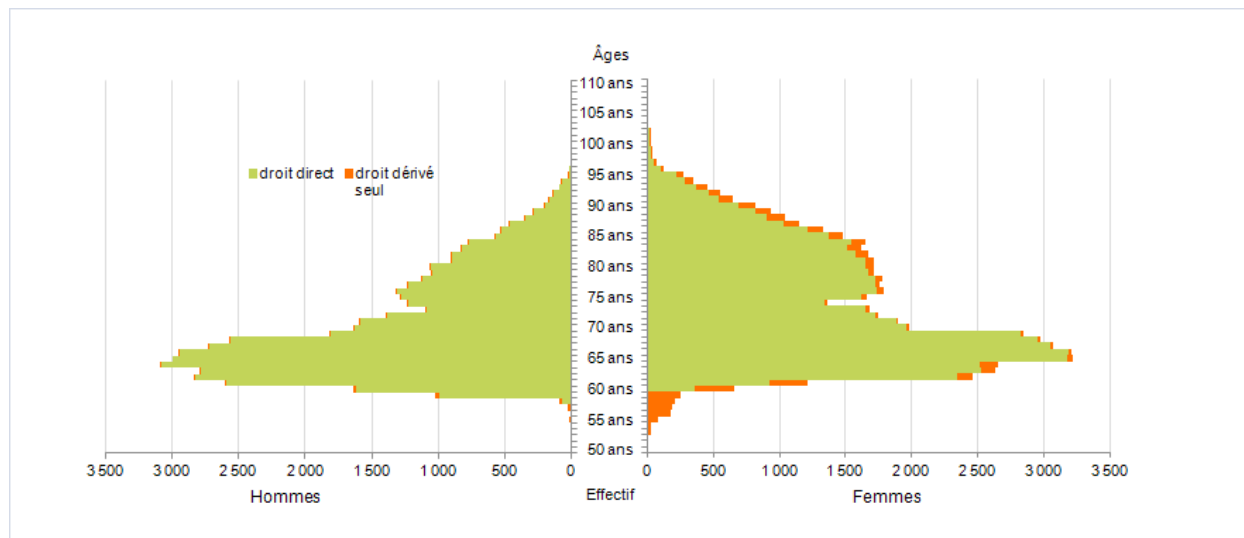
Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
02 - Aisne	44 801	57 154	101 955
59 - Nord	188 956	257 269	446 225
60 - Oise	61 851	71 347	133 198
62 - Pas-de-Calais	107 670	152 293	259 963
80 - Somme	46 180	59 937	106 117
Total Carsat Nord-Picardie	449 458	598 000	1 047 458
Total hors Carsat Nord-Picardie	72 780	82 626	155 406
Ensemble des prestataires	522 238	680 626	1 202 864

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 221	4 313	7 534
Droits directs (retraites personnelles)	2 974	3 046	6 020
Droits dérivés (retraites de réversion)	247	1 267	1 514
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	180	201	381
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 446	556	2 002
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,3 ans	62,5 ans	61,9 ans
Droits dérivés	72,6 ans	71,5 ans	71,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	51,6%	37,4%	44,4%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	47 579	61 070	108 649
Retraités percevant un droit direct seul	45 634	38 697	84 331
Retraités percevant un droit dérivé seul	290	4 036	4 326
Retraités percevant les deux à la fois	1 655	18 337	19 992
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,6%	2,8%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 276	2 982	13 258
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,6 ans	74,1 ans	73,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	799 €	617 €	697 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 100 €	938 €	1 029 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,6%	56,0%	39,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

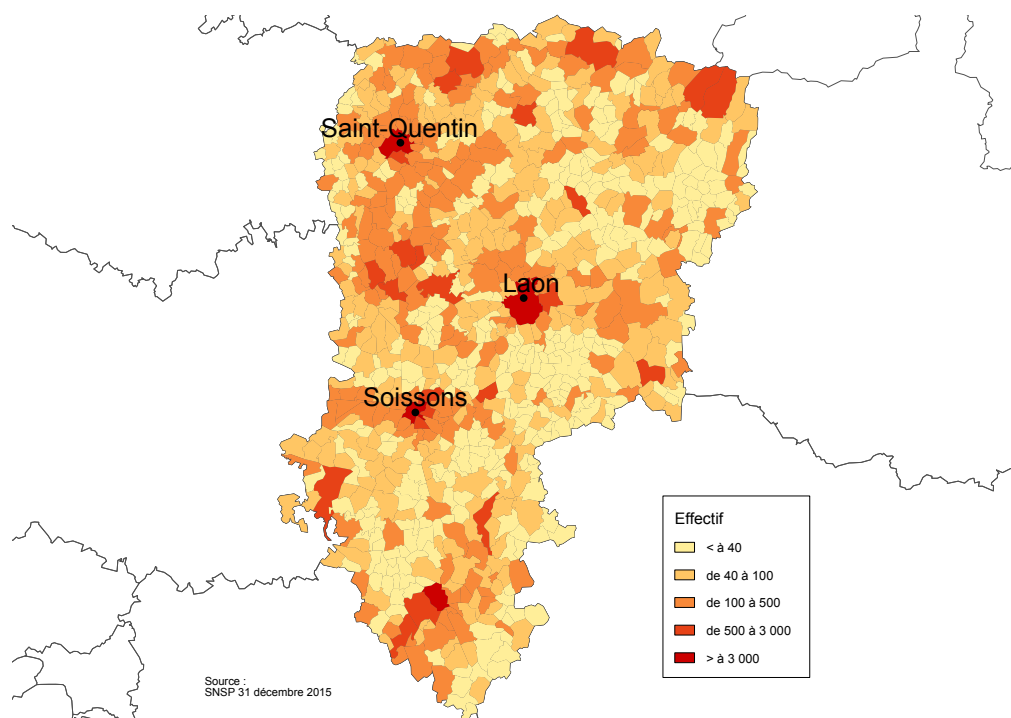
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Saint-Quentin			
Nombre total de retraités	4 899	7 366	12 265
Retraités percevant un droit direct seul	4 652	4 365	9 017
Retraités percevant un droit dérivé seul	21	386	407
Retraités percevant les deux à la fois	226	2 615	2 841
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,7%	3,6%	4,1%
Soissons			
Nombre total de retraités	2 503	3 643	6 146
Retraités percevant un droit direct seul	2 412	2 149	4 561
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	284	297
Retraités percevant les deux à la fois	78	1 210	1 288
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,6%	4,1%	4,7%
Laon			
Nombre total de retraités	1 716	2 740	4 456
Retraités percevant un droit direct seul	1 659	1 706	3 365
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	201	210
Retraités percevant les deux à la fois	48	833	881
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,5%	5,3%	5,4%

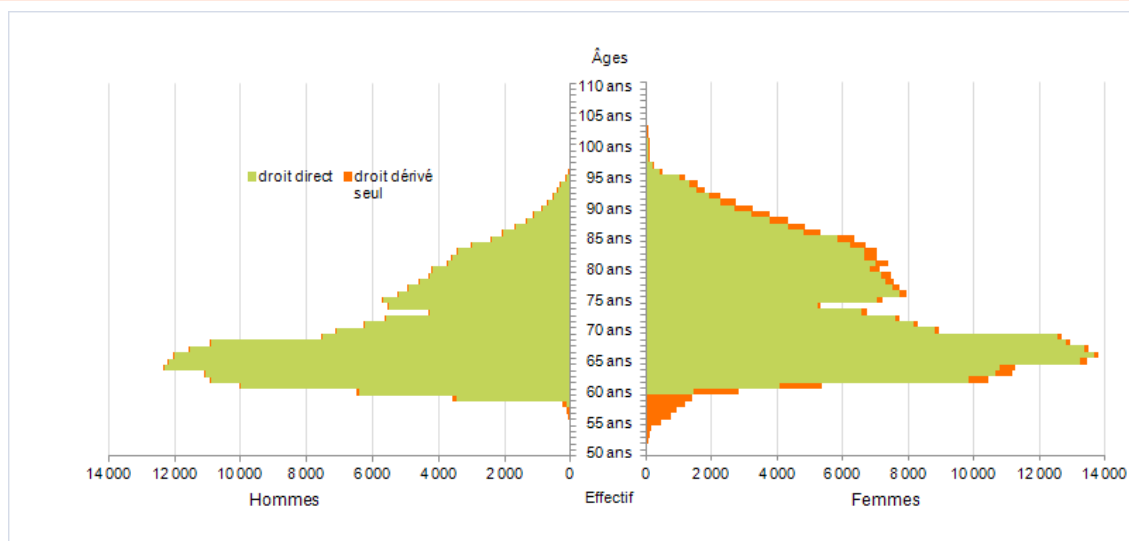
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	13 800	19 792	33 592
Droits directs (retraites personnelles)	12 843	13 937	26 780
Droits dérivés (retraites de réversion)	957	5 855	6 812
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	807	995	1 802
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 596	2 474	8 070
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,5 ans	62,5 ans	62,0 ans
Droits dérivés	72,2 ans	70,3 ans	70,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	41,8%	28,6%	35,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	192 040	261 819	453 859
Retraités percevant un droit direct seul	184 059	159 888	343 947
Retraités percevant un droit dérivé seul	981	18 852	19 833
Retraités percevant les deux à la fois	7 000	83 079	90 079
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,6%	3,2%	3,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	36 122	12 625	48 747
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,6 ans	73,9 ans	73,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	866 €	641 €	736 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 114 €	952 €	1 045 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,6%	55,3%	38,7%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

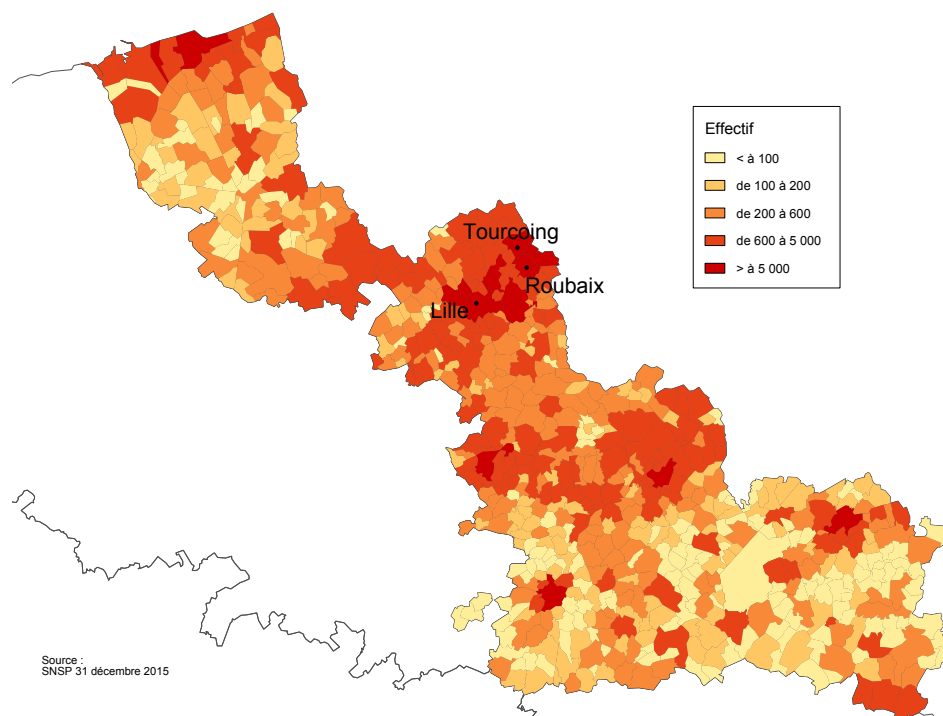
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Lille			
Nombre total de retraités	10 781	15 546	26 327
Retraités percevant un droit direct seul	10 357	9 827	20 184
Retraités percevant un droit dérivé seul	50	954	1 004
Retraités percevant les deux à la fois	374	4 765	5 139
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	10,9%	5,8%	7,9%
Roubaix			
Nombre total de retraités	5 445	7 000	12 445
Retraités percevant un droit direct seul	5 113	4 054	9 167
Retraités percevant un droit dérivé seul	37	584	621
Retraités percevant les deux à la fois	295	2 362	2 657
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	13,3%	7,7%	10,2%
Tourcoing			
Nombre total de retraités	6 087	8 649	14 736
Retraités percevant un droit direct seul	5 719	5 088	10 807
Retraités percevant un droit dérivé seul	44	494	538
Retraités percevant les deux à la fois	324	3 067	3 391
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,7%	4,4%	5,3%

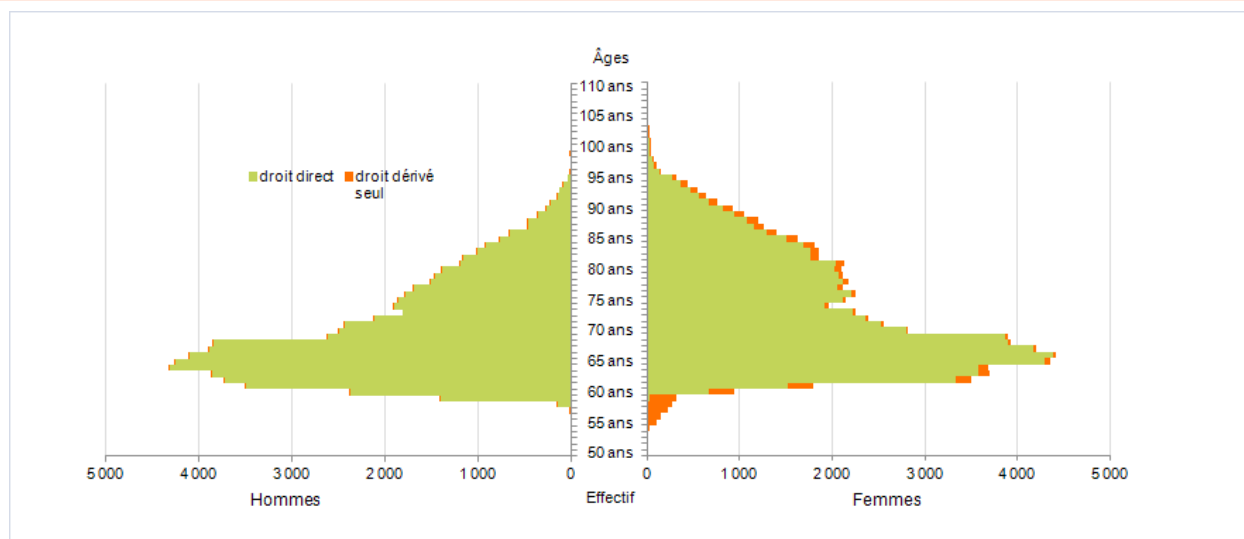
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	4 517	6 041	10 558
Droits directs (retraites personnelles)	4 321	4 492	8 813
Droits dérivés (retraites de réversion)	196	1 549	1 745
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	146	174	320
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 027	1 087	3 114
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,5 ans	62,2 ans	61,8 ans
Droits dérivés	71,4 ans	71,3 ans	71,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	45,3%	34,8%	40,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	66 691	78 673	145 364
Retraités percevant un droit direct seul	64 945	53 735	118 680
Retraités percevant un droit dérivé seul	222	4 225	4 447
Retraités percevant les deux à la fois	1 524	20 713	22 237
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,2%	2,1%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	14 084	5 405	19 489
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,4 ans	73,5 ans	72,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	916 €	682 €	789 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 172 €	1 017 €	1 106 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	11,9%	43,9%	28,8%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

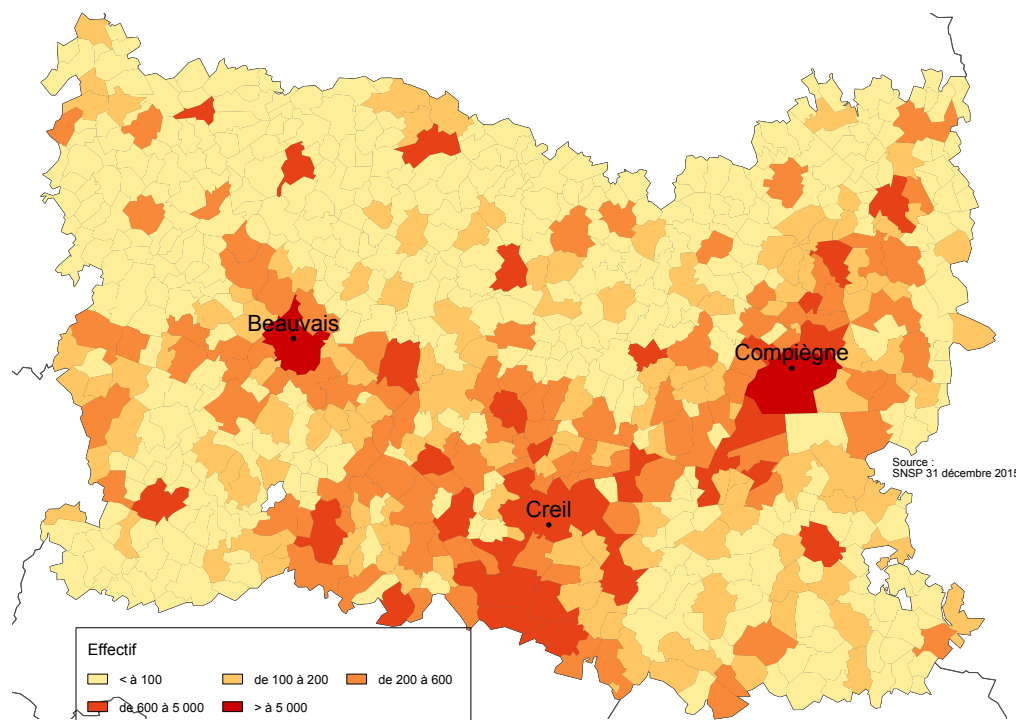
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Beauvais			
Nombre total de retraités	4 200	5 715	9 915
Retraités percevant un droit direct seul	4 048	3 691	7 739
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	314	330
Retraités percevant les deux à la fois	136	1 710	1 846
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,6%	3,5%	4,4%
Compiègne			
Nombre total de retraités	3 119	4 371	7 490
Retraités percevant un droit direct seul	3 050	2 799	5 849
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	322	328
Retraités percevant les deux à la fois	63	1 250	1 313
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,2%	3,8%	4,0%
Creil			
Nombre total de retraités	2 159	2 334	4 493
Retraités percevant un droit direct seul	2 085	1 462	3 547
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	190	196
Retraités percevant les deux à la fois	68	682	750
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	9,1%	7,2%	8,1%

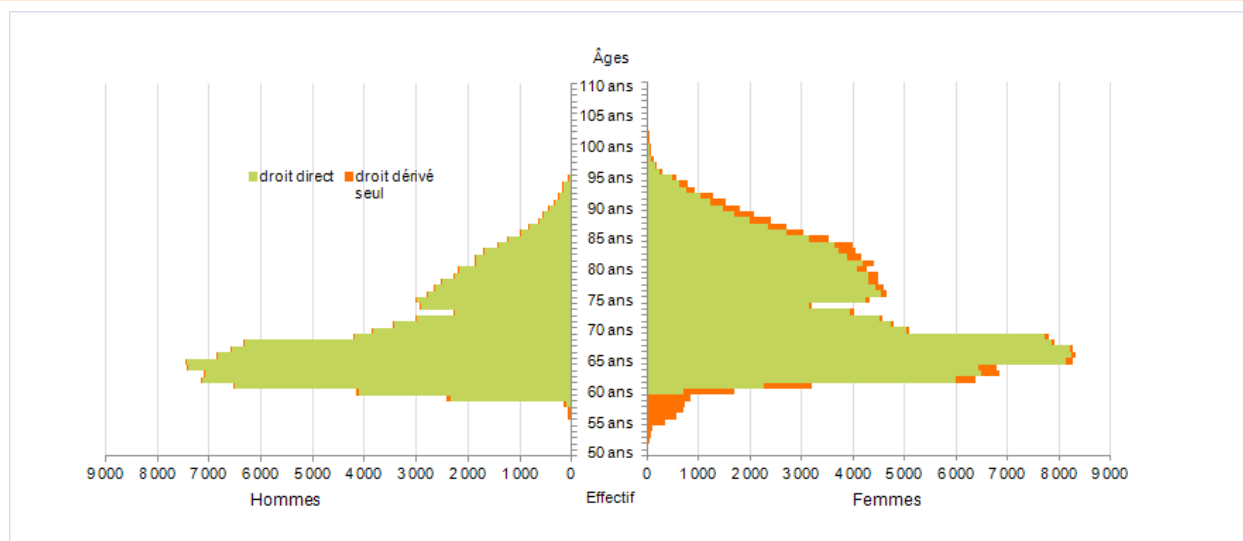
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	8 415	12 032	20 447
Droits directs (retraites personnelles)	7 839	8 443	16 282
Droits dérivés (retraites de réversion)	576	3 589	4 165
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	365	510	875
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 710	1 246	4 956
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,3 ans	62,8 ans	62,1 ans
Droits dérivés	71,3 ans	69,6 ans	69,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	44,2%	29,2%	36,4%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	110 021	155 525	265 546
Retraités percevant un droit direct seul	105 284	97 693	202 977
Retraités percevant un droit dérivé seul	835	12 596	13 431
Retraités percevant les deux à la fois	3 902	45 236	49 138
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,7%	3,2%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	23 769	5 968	29 737
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,0 ans	73,7 ans	72,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	806 €	574 €	671 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 106 €	915 €	1 028 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,8%	63,4%	44,9%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

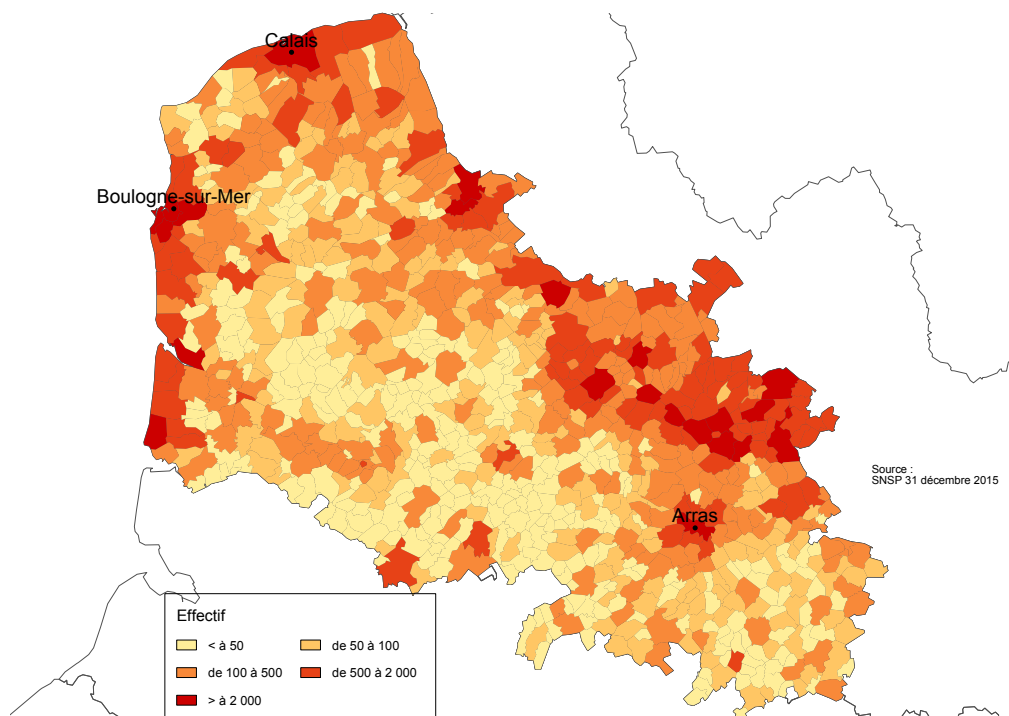
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Calais			
Nombre total de retraités	5 277	8 116	13 393
Retraités percevant un droit direct seul	5 023	4 550	9 573
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	496	518
Retraités percevant les deux à la fois	232	3 070	3 302
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,0%	3,7%	3,8%
Boulogne-sur-Mer			
Nombre total de retraités	2 819	4 900	7 719
Retraités percevant un droit direct seul	2 668	2 673	5 341
Retraités percevant un droit dérivé seul	18	422	440
Retraités percevant les deux à la fois	133	1 805	1 938
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,6%	5,7%	6,0%
Arras			
Nombre total de retraités	2 543	4 077	6 620
Retraités percevant un droit direct seul	2 422	2 556	4 978
Retraités percevant un droit dérivé seul	18	277	295
Retraités percevant les deux à la fois	103	1 244	1 347
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,3%	4,9%	5,1%

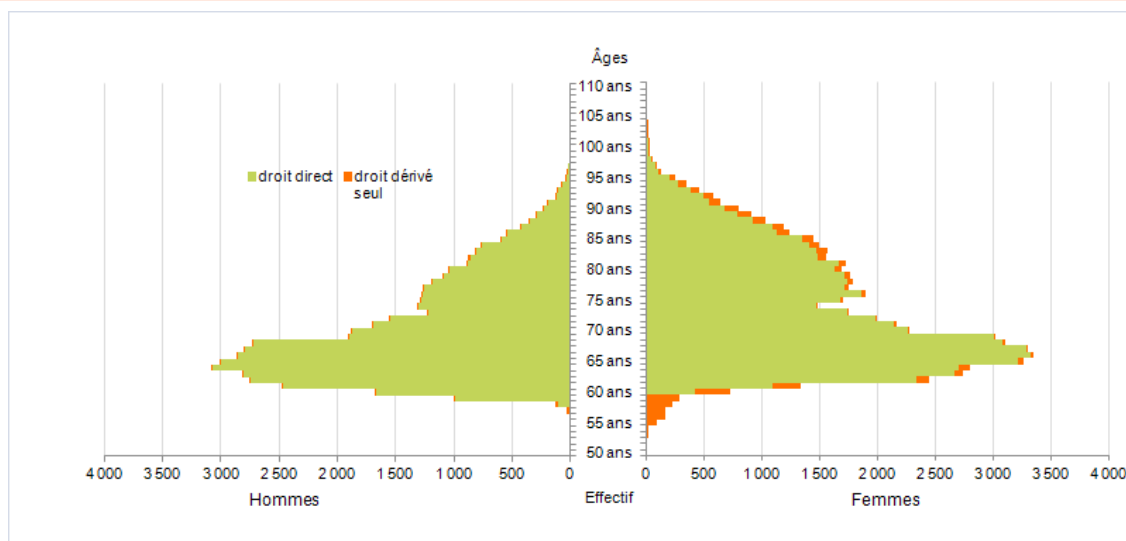
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 220	4 521	7 741
Droits directs (retraites personnelles)	2 959	3 188	6 147
Droits dérivés (retraites de réversion)	261	1 333	1 594
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	170	183	353
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 424	696	2 120
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,4 ans	62,3 ans	61,8 ans
Droits dérivés	74,5 ans	71,2 ans	71,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	52,2%	37,8%	44,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	48 521	63 055	111 576
Retraités percevant un droit direct seul	46 368	41 029	87 397
Retraités percevant un droit dérivé seul	317	3 700	4 017
Retraités percevant les deux à la fois	1 836	18 326	20 162
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,6%	2,9%	2,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 800	3 667	14 467
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,6 ans	73,9 ans	72,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	784 €	619 €	691 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 097 €	929 €	1 019 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,7%	55,4%	39,9%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

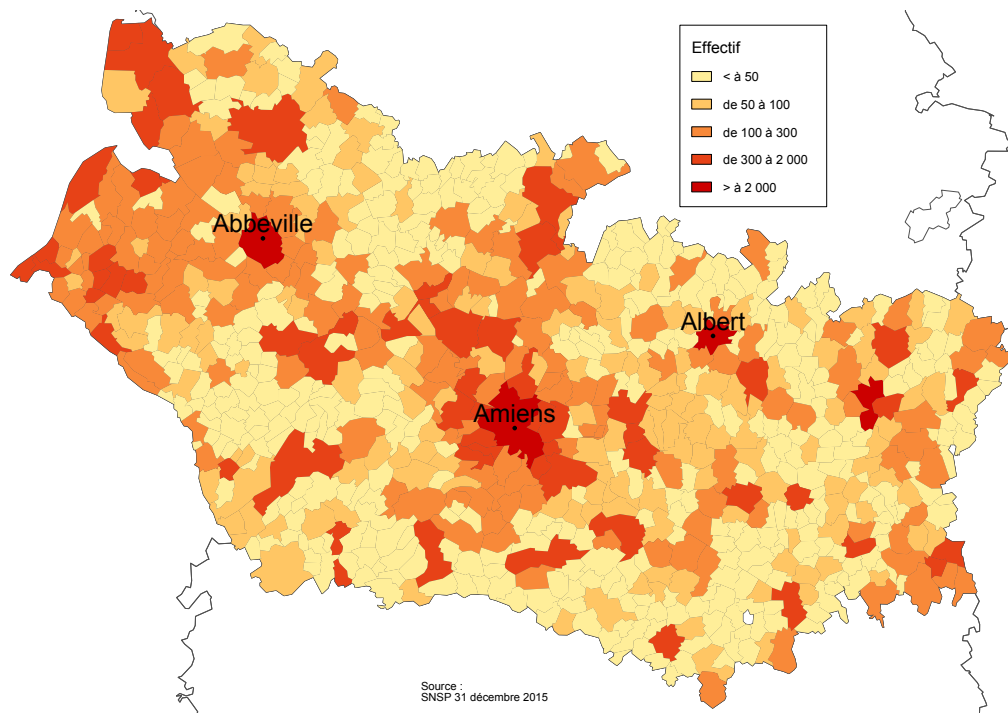
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Amiens			
Nombre total de retraités	8 214	12 434	20 648
Retraités percevant un droit direct seul	7 884	8 006	15 890
Retraités percevant un droit dérivé seul	23	709	732
Retraités percevant les deux à la fois	307	3 719	4 026
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,4%	4,5%	5,2%
Abbeville			
Nombre total de retraités	2 010	3 141	5 151
Retraités percevant un droit direct seul	1 911	1 908	3 819
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	184	197
Retraités percevant les deux à la fois	86	1 049	1 135
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,2%	4,9%	4,2%
Albert			
Nombre total de retraités	935	1 371	2 306
Retraités percevant un droit direct seul	903	772	1 675
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	112	115
Retraités percevant les deux à la fois	29	487	516
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,1%	4,1%	3,3%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.